

**RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE
DE VAL-DES-SOURCES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux contribuables de la Ville de Val-des-Sources, conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

QU'UN projet de règlement décrétant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Val-des-Sources a été présenté lors de la séance extraordinaire tenue le 21 mai 2026 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la Loi;

QUE le projet de règlement prévoit :

- Les valeurs de la Ville en matière d'éthique : l'intégrité des employés municipaux, l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Ville, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers les membres du Conseil municipal, les autres employés de la Ville et les citoyens, incluant lors des communications sur Internet et les médias sociaux, la loyauté envers la Ville et la recherche d'équité;
- Les règles de conduite ayant pour objectifs de prévenir toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, et toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans ce code d'éthique;
- Des règles particulières afin de guider la conduite des employés municipaux à ce qui a trait aux sujets suivants : les obligations générales, les conflits d'intérêts, les avantages, la discrétion et la confidentialité, l'utilisation des ressources de la Ville, le respect des personnes, l'obligation de loyauté, la sobriété, l'annonce lors d'activité de financement publique et l'après-mandat;

- L'application de sanctions en cas de manquement au code d'éthique et de déontologie selon la nature et la gravité du manquement.

QUE le Conseil procédera à l'adoption du règlement lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} juin 2026, à compter de 18 h 30, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields à Val-des-Sources.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation soit au bureau municipal sur les heures d'ouverture ou bien sur le site internet au www.valdessources.ca .

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 22 mai 2026.


Annie Lamontagne,
Greffière